



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 19h00, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le douze juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette – BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FORT Jean-Michel - FOUCHET Mathilde - GABILLET Sandrine - GLOMOT Pascal - LEGRESY Valérie - MOULIN Sophie - PALLEAU Bruno - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique - TRISTANT Patrick - VARVOU Nathalie - VIGNAU Olivier

Absents excusés avec pouvoir : BLIGAND Daniel (procuration à GLOMOT Pascal) - CHAUMETTE Baptiste (procuration à DUTREILH Marie-Claude) - CHAUVAT Mayline (procuration à FOUCHET Mathilde) - DESAIX Ludovic (procuration à FORT Jean-Michel) - LAINÉ Nicolas (procuration à LEGRESY Valérie) - PILLE Pascal (procuration à ALAUME Virginie)

Absent : M. PASQUIER Daniel

Secrétaire de Séance : Mme BECKER Bernadette

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement



- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2025.
- 3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021.
- 4/ INTERCOMMUNALITE – FONCTIONNEMENT : Rapport n°2025-06-37_Composition conseil communautaire – Accord local
- 5/ BUDGET – TARIFS TENNIS : Rapport n°2025-06-38_Création tarifs de location courts de tennis
- 6/ BUDGET - TARIFS : Rapport n°2025-06-39_Cession de photographies et vidéos issues du fonds numérique de la Commune
- 7/ ENFANCE-JEUNESSE – PARTENARIAT : Rapport n°2025-06-40_Approbation du Projet Educatif de Territoire – Plan MERCREDI (PEDT) 2025/2028.
- 8/ TRANSPORTS SCOLAIRES – CONVENTION : Rapport n°2025-06-41_Convention de délégation de compétences pour la gestion des transports scolaires
- 9/ RH – EMPLOIS PERMANENTS : Rapport n° 2025-06-42_Création de 2 postes d'ATSEM
- 10/ MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX GYMNASSE : Rapport n°2025-06-43_Avenants gymnase lots 8 et 13
- 11/ CIMETIERE - AGRANDISSEMENT : Rapport n°2025-06-44_Agrandissement du cimetière « Les Arrachis »
- 12/ Questions diverses
 - ↳ Présentation maison intergénérationnelle

1 / Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, il appartient au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame Bernadette BECKER

2 / Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2025

Mme le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2025 à l'assemblée délibérante. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021

N°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant TTC
2025-103	12/5/2025	DST	Devis	Essuie mains et autres produits d'entretien tous bâtiments	Unisvert	1 101,79 €
2025-104	12/5/2025	DST	Devis	Divers produits d'hydrofuge pour la fontaine et le cimetière	7 D'Armor	2 243,16 €
2025-105	15/05/2025	DST	Devis	72 grilles d'exposition	Net Collectivités	5 011,20 €
2025-106	19/05/2025	DST	Devis	Sécateur et tondeuse à pile	Garage de Crotz	1 733,03 €
2025-107	20/05/2025	AG	Devis	2 meubles à périodiques de 12 cases pour la bibliothèque	Groupe WF Education	1 606,03 €
2025-108	20/05/2025	DST	Devis	3 tables de pique nique en bois pour lavoir, potager e piste cyclable	Creacom	1 560,00 €
2025-109	20/05/2025	AG	Devis	Graphisme du plan de ville	Big Berry	1 050,00 €
2025-110	20/05/2025	AG	Devis	2 bacs à BD sur pied et 1 à roulettes pour la bibliothèque	UGAP	1 652,52 €
2025-111	20/05/2025	AG	Devis	2 fauteuils en tissu avec pieds en métal pour la bibliothèque	Manutan Collectivités	1 118,16 €
2025-112	21/05/2025	AG	Devis	Abonnement logiciel RH de gestion des absences	Eurecia	5 352,48 €
2025-113	23/05/2025	DST	Devis	Produits d'entretien pour divers bâtiments	Nickel Propre	1 660,31 €
2025-114	03/06/2025	DST	Devis	Ramettes de papier A4 et A3 pour copieurs et imprimantes	Fabregue	4 028,68 €
2025-115	03/06/2025	DST	Devis	Divers bulbes pour le fleurissement	Verver Export	3 964,40 €
2025-116	03/06/2025	DST	Devis	7000 enveloppes blanches sans fenêtre divers formats	Sodimass	1 317,60 €
2025-117	03/06/2025	AG	Devis	Romans jeunesse juin	Librairie Arcanes	1 014,91 €
2025-118	03/06/2025	AG	Devis	Romans adultes juin	Librairie Arcanes	1 032,84 €
2025-119	03/06/2025	AG	Devis	Bandes dessinées juin	Librairix	1 000,36 €
2025-120	10/06/2025	AG	Décision	Demande de subvention au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour la construction d'une maison intergénérationnelle	Etat et Département	243 485,00 €
-	11/06/2025	DESVA	Convention	Mise à disposition du restaurant scolaire tournoi U 15 et U 17	USP Football	500,00 €
2025-121	11/06/2025	AG	Devis	Matériel informatique poste comptabilité	Berry Buro	1 216,80 €

2025-122	11/06/2025	DST	Devis	Enrobé à chaux pour différentes reprises de voirie sur la commune	Cazorla TP	5 485,20 €
----------	------------	-----	-------	---	------------	------------

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal a pris acte des décisions.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Claude MARREC – nouveau Directeur des Services Techniques – en place à la mairie du POINCONNET depuis le 15 avril 2025.

4/ INTERCOMMUNALITE – FONCTIONNEMENT : Rapport n°2025-06-37_Composition du conseil communautaire – Accord local

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Le 26 mai 2025, lors de la conférence des maires de Châteauroux Métropole, un accord local a été proposé pour déterminer la répartition des sièges pour le futur conseil communautaire de 2026 après les élections municipales. Cet accord doit être approuvé par chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI avant le 31 août 2025 selon les modalités suivantes :

cette modification doit être approuvée par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population. Cette majorité est conditionnée au vote favorable du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale du groupement. L'accord local proposé et qui a recueilli l'adhésion des Maires est le même que celui adopté en 2019, soit :

Populations municipales	Nombre de délégués dans le cadre d'un accord local
Châteauroux : 43 079	26
Ardentes : 3 747	3
Arthon : 1 216	1
Coings : 903	1
Déols : 7 618	6
Diors : 755	1
Etréchet : 1 002	1
Jeu-les-Bois : 405	1
Luant : 1 584	1
Mâron : 736	1
Montierchaume : 1 637	2
Le Poinçonnet : 5 848	5
Saint-Maur : 3 589	3

Sassierges-St Germain : 447	1
Total : 72 566	53

Les conseillers communautaires actuels au nombre de 5 :

Pour la Majorité : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Mme Valérie LEGRESY
M. Bruno PALLEAU
M. Jean-Michel FORT

Pour l'Opposition : M. Olivier VIGNAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet accord local fixant la composition du Conseil communautaire de Châteauroux Métropole, après les élections municipales de 2026,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5/ BUDGET – TARIFS TENNIS : Rapport n°2025-06-38 _Création tarifs de location courts de tennis

(Dossier sera présenté en Commission des Finances le 18 juin 2025)

Rapporteur : M. Roland BRISSON, Adjoint à l'animation municipale, sports et

Dans une démarche de promotion de la pratique sportive libre et encadrée, la commune souhaite formaliser l'accès et l'utilisation d'un terrain de tennis extérieur situé Rue du 30 Août 1944, 36330 Le Poinçonnet.

Le terrain est mis à disposition des habitants de la commune, sous réserve du respect d'un règlement d'usage.

- Accès sur réservation préalable
- Tarif : 10 € par créneau de 2 heures
- Réservation en ligne obligatoire via une plateforme dédiée

Le terrain est accessible au grand public pendant la saison suivante :

- Période d'ouverture : du 1er avril au 15 octobre chaque année
- Jours d'ouverture : du lundi au dimanche selon les horaires suivants :

Jour	Horaires d'accès
Lundi	8h – 22h
Mardi	8h – 22h
Mercredi	17h – 21h
Jeudi	8h – 22h
Vendredi	8h – 22h
Samedi	8h – 22h
Dimanche	8h – 22h

Mme BECKER : l'accès est-t-il réservé aux habitants du Poinçonnet ?

Mme le Maire : l'accès à la plate-forme est ouvert à tous, nous ne pourrions pas limiter l'accès aux seuls habitants du Poinçonnet, au même tarif.

M. VIGNAU : tous les licenciés ne sont pas domiciliés dans notre commune

Mme le Maire : il en est de même pour les autres sections de l'USP. Nous devons avoir une vision plus large, niveau Métropole, Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif proposé de 10 € par créneau de 2 heures,
- **ENTÉRINE** les modalités d'accès et les horaires d'ouverture,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document référent au règlement d'usage.

6/ BUDGET – TARIFS : Rapport n°2025-06-39_Cession de photographies et vidéos issues du fonds numérique de la commune

(Dossier sera présenté en Commission des Finances le 18 juin 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Il est proposé d'encadrer la cession des photographies et vidéos issues du fonds numérique de la commune selon les modalités suivantes :

Peuvent demander la cession des droits :

- toute personne publique ou privée, physique ou morale, exerçant une mission de service public ou une activité d'intérêt général ;
- toute personne publique ou privée, physique ou morale, pour un usage valorisant la commune ou ses actions ;
- les candidats aux élections.

Les photographies et vidéos susceptibles d'être acquises concernent uniquement celles qui appartiennent à la commune et relèvent du fonds numérique existant au jour de la demande.

Sont exclues de cette possibilité les photographies et vidéos réalisées pour le compte de la commune par des prestataires extérieurs.

Toute demande de cession doit être adressée par voie postale à l'attention de Madame le Maire.

La demande doit préciser le thème des photographies et vidéos souhaitées ou les personnes qui doivent y figurer et l'utilisation qui en sera faite.

Suite à cette demande, une sélection sera proposée parmi le fonds numérique existant. Le demandeur devra retourner un bon de commande signé précisant les photos et vidéos retenues.

Les photographies et vidéos ne seront transmises qu'au format numérique. Aucun tirage papier ne sera communiqué.

Un titre de recette sera adressé au demandeur correspondant aux photographies cédées.

Les photographies et vidéos susceptibles d'être acquises pourront être utilisées sur tous supports (réseaux sociaux, documents imprimés, presse...) avec mention de la collectivité et du nom de l'auteur (Ville de Le Poinçonnet / prénom + nom de l'auteur/photographe).

Toute utilisation commerciale des photographies et vidéos cédées sera prohibée.

Leur utilisation devra se faire dans le respect strict de l'intégrité de l'oeuvre. Toute retouche (rognage, découpe, montage...) devra être effectuée avec l'accord préalable de l'auteur.

L'utilisation de la photo et de la vidéo ne pourra se faire que pour l'utilisation précisée dans le cadre de la demande. Le demandeur s'engage à respecter le droit à l'image des personnes pouvant apparaître sur les supports.

Type d'utilisation	Prix par photographie	Prix par vidéo
Cession à la personne apparaissant sur la photographie ou la vidéo pour un usage personnel	Gratuit	Gratuit
Cession pour la presse	Gratuit	Gratuit
Cession à une association ou une organisation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
Cession à une association ou une organisation à but lucratif	10 Euros	50 Euros
Cession en vue d'une utilisation à des fins d'illustrations de documents électoraux et à des fins de communication électorale	Gratuit	Gratuit

Le demandeur s'engage :

- à payer dès réception le montant figurant dans le titre de recettes par virement ou par chèque ;
- à respecter strictement l'utilisation déclarée dans sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de cession des photographies et vidéos issues de la photothèque municipale comme présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7/ ENFANCE-JEUNESSE - PARTENARIAT : Rapport n°2025-06-40_Approbation du Projet Educatif de Territoire – Plan Mercredi (PEDT) 2025/2028.

Rapporteur : M. FORT Jean-Michel, Adjoint à la petite enfance – affaires scolaires - jeunesse

L'élaboration du PEDT – Plan Mercredi repose sur une **démarche participative**, associant élus, parents d'élèves, directeurs d'écoles, professionnels des structures éducatives, ainsi que l'ensemble des partenaires identifiés. Ce projet concerne les **enfants et jeunes du Poinçonnet âgés de 3 mois à 25 ans**, ainsi que leurs familles.

Il vise à traduire, promouvoir et mettre en œuvre une **politique éducative cohérente et complémentaire**, couvrant les domaines de la **Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse** à l'échelle communale. Ce PEDT s'appuie sur les conclusions de l'**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** réalisée en 2024, ainsi que sur l'évaluation du précédent PEDT structuré en **cinq grandes orientations** :

- Construire un cadre respectueux et respecté
- Affirmer des valeurs citoyennes
- Promouvoir une cohabitation harmonieuse : « *vivre ensemble* »
- Grandir dans des actions solidaires et d'entraide
- Renforcer l'autonomie et la responsabilisation de chacun

Le PEDT constitue un **document de référence évolutif**, non exhaustif, destiné à guider toutes les structures accueillant des enfants. Il donne du sens et de la cohérence aux différents projets éducatifs et pédagogiques portés sur le territoire.

Un Comité de Pilotage représentatif

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation annuelle du PEDT sont assurés par un **Comité de Pilotage**, composé des membres suivants :

- Madame le Maire et les élus délégués à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- Directeurs ou représentants des groupes scolaires et du collège
- Représentants des associations de parents d'élèves (APPE) de chaque école
- Représentants institutionnels : SDEJS de l'Indre, CAF de l'Indre, Inspection Académique, FOL de l'Indre
- Partenaires associatifs et institutionnels : ADAPEI, Mission Locale, Département de l'Indre (CD 36)
- Représentants des parents
- Responsables des services municipaux concernés : Petite Enfance, REP/Parentalité, restauration scolaire, périscolaire, bibliothèque/ludothèque, Affaires scolaires et Jeunesse
- Directeur des services Éducation, Sports et Vie associative

Une appropriation partagée

Le PEDT 2025-2028 constitue un **socle commun** pour toutes les structures éducatives du territoire. Il a vocation à être **partagé et connu de l'ensemble des acteurs**, afin qu'ils puissent s'en approprier les orientations et les décliner dans leurs **projets pédagogiques respectifs**, en cohérence avec les cinq axes définis.

Orientation stratégique 1 : Promouvoir le vivre ensemble par une éducation inclusive et équitable où chaque public peut s'épanouir pleinement.

Orientation stratégique 2 : Intégrer la dimension environnementale et la transition écologique dans une posture éducative globale visant à former des citoyens éclairés et responsables face aux enjeux environnementaux et climatiques.

Orientation stratégique 3 : Renforcer les actions collaboratives et partenariales pour une approche éducative transversale et cohérente afin de développer une synergie entre les différents acteurs éducatifs et les partenaires locaux.

Orientation stratégique 4 : Créer une dynamique collective autour du parcours éducatif afin de garantir une continuité éducative de manière adaptée aux besoins des publics accueillis et de leurs familles.

Mme le Maire remercie l'ensemble des personnes, partenaires, élus, agent ayant travaillé sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Educatif De Territoire ci-annexé établi pour une durée de 4 ans (2025/2028),
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le PEDT.

8/ TRANSPORTS SCOLAIRES – CONVENTION : Rapport n°2025-06-41_Convention de délégation de compétences pour la gestion des transports scolaires

Rapporteur : M. FORT Jean-Michel, Adjoint à la petite enfance – affaires scolaires - jeunesse

Dans le cadre de l'organisation des transports scolaires, la commune du Poinçonnet, en tant qu'**Autorité Organisatrice de second rang (AO2)**, a vocation à intervenir pour assurer ce service de proximité auprès des élèves des établissements du premier et du second degré.

À ce titre, il est proposé de conclure une **convention de délégation de compétences** avec la **Communauté d'agglomération castelroussine**, autorité compétente en matière de mobilité. Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, juridiques et techniques de la délégation, dans le respect de la réglementation en vigueur, pour l'organisation des transports scolaires sur le territoire communal.

La convention est établie pour une durée de **quatre ans**, prenant effet à compter du **1er septembre 2025**, soit pour les années scolaires **2025–2026 à 2028–2029**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention de délégation de compétences,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

9/ RH – EMPLOI PERMANENT : Rapport n°2025-06-42_Création de deux postes d'ATSEM

(Dossier sera présenté en Commission des Finances le 18 juin 2025)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

La nomination deux agents actuellement contractuels, à compter du 1^{er} septembre prochain nécessite la création de 2 emplois permanents d'ATSEM.

Ainsi, il vous est proposé de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, 2 emplois permanents d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles relevant de la catégorie C au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle principal de 2^{ème} classe.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois seront susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels de droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de deux emplois permanents au service des écoles maternelles,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

10/ MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX GYMNASSE : Rapport n°2025-06-43_Avenants gymnase lots 8 et 13 et 14

(Dossier sera présenté en Commission des Finances le 18 juin 2025)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

Dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase certaines adaptations et choix techniques sont à apporter. Ainsi des avenants sont à signer sur le marché initial pour les lots 8 ,13 et 14 :

Lot	Définition du lot	Nom de la société	Montant € HT (tva 20%)	Travaux supplémentaires Montant € HT	Total € HT	Montant € TVA 20%	Montant € TTC
8	Plâtrerie-Faux plafonds	SAS LECOMTE	146 386.85	<i>2739.13</i>	149 125.98	29 825.2	178 951.18
13	Peintures	SARL JC VACHER	92 770.90	<i>18 789.00</i>	111 559.90	22 311.98	133 871.88
14	Chauffage-ventilation-Plomberie-Sanitaires	Entreprise Patrick guillot	357 037.53	<i>1 015.85</i>	358 053.38	71 610.68	429 664.06

Mme le Maire rappelle que **l'inauguration du gymnase**, pour permettre la participation de tous les financeurs, se tiendra **le 21 juin prochain à 14 H 00**. Nous organiserons un évènement plus festif entre septembre et novembre prochains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les avenants au marché initial des travaux de rénovation du gymnase
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

11/ CIMETIERE – AGRANDISSEMENT : Rapport n°2025-06-44_Agrandissement du Cimetière « Les Arrachis »

Rapporteur : Mme RIPART Christine, Adjointe aux affaires sociales et cimetières

Le cimetière actuel, d'une contenance de 6000 m2 ne peut suffire aux besoins d'une commune de 6004 habitants (population au dernier recensement) compte tenu de la moyenne annuelle de 40 décès recensés sur les cinq dernières années. Il convient d'étudier la possibilité d'étendre sa surface du côté sud, parcelle dont la commune est propriétaire.

Le terrain pour cette opération permettrait de porter la superficie totale du cimetière à 9000 m2, ce qui correspond aux besoins constatés,

Sachant que ce terrain se trouve dans le périmètre d'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du représentant de l'Etat au préalable Une étude géotechnique doit être menée préalablement et s'étendra sur une période de 8 à 12 mois.

Travaillant actuellement avec le CAUE - cabinet conseil en architecture auquel la Commune adhère, il est présenté un projet d'agrandissement comprenant 162 concessions, un columbarium de 140 urnes et 40 cave-urnes, avec présence d'une haie pour respecter l'aspect paysager de ce futur aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'agrandissement du cimetière les Arrachis, sous réserve d'un examen géologique favorable et s'engage à prendre en charge les honoraires du géologue qui sera chargé de l'expertise ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer la procédure d'étude de cet agrandissement,
- **AUTOSISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à transmettre le dossier d'extension du cimetière au représentant de l'Etat dans le département.

12/ Questions diverses

➤ Présentation du projet de maison intergénérationnelle par Bertrand LETOURNEUX – D.G.S.

Mme le Maire rappelle en préalable que ce projet existait déjà lors de la création du HRPA et a pour objectifs :

- permettre aux locataires du HRPA de recevoir leurs familles (présence d'un coin cuisine)
- créer un lien intergénérationnel entre les seniors et les enfants de la Commune
- sera un lieu de permanence administrative

➤ Prochains Conseils municipaux :

- le 11 septembre
- le 23 octobre
- le 18 novembre

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 H 53

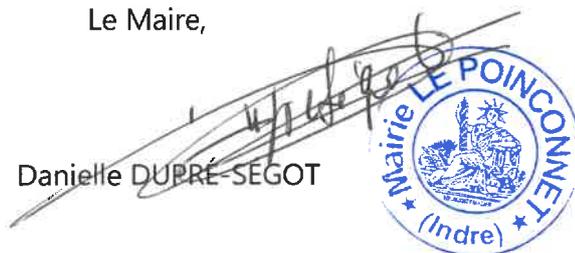
Le Secrétaire de séance

Bernadette BECKER



Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT



Toutes les pièces sont consultables en Mairie, le Procès-Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.

